

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juin 2004 – 19 h 00

COMPTE RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 8 avril 2004.

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Le Maire rappelle que Monsieur Christophe LE NY a souhaité, pour des raisons professionnelles, démissionner de son poste de conseiller municipal et il propose de le remplacer par la personne suivante dans la liste issue du scrutin du 11 mars 2001, à savoir Madame Brigitte LAVENANT.

Après acceptation à l'unanimité du conseil municipal, Madame Brigitte LAVENANT est installée en qualité de conseillère municipale.

Le Maire lui propose également de succéder à Monsieur Christophe LE NY dans les commissions auxquelles il était membre : commission des sports et des loisirs, commission des affaires sociales et délégué auprès du CCAS.

3. Point sur les travaux.

- *Chantiers en cours :*

L'église : une pré-réception aura lieu le 14 juin 2004 et la réception définitive est prévue le 9 juillet 2004, réception à laquelle est convié le conseil municipal.

La station d'épuration : la réception des travaux a eu lieu le jeudi 3 juin 2004 sans réserves, même s'il reste des difficultés de fonctionnement liées à la nature de certains effluents industriels qui perturbent l'épuration biologique.

Le circuit pédagogique sera mis en service à la rentrée scolaire en septembre.

Extension de l'école maternelle du Gourandel : le planning des travaux est respecté, et tout devrait être prêt pour la rentrée en septembre.

Concernant l'extension de l'école maternelle du centre, il est prévu de débiter les travaux le 1^{er} jour des vacances de Noël 2004 afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école (durée prévisionnelle des travaux de 6 à 7 mois).

Divers :

Salle des fêtes du Scaouët : le poseur de parquet devait venir à Pâques, pour terminer les finitions mais personne n'est intervenu et un fax est arrivé en mairie par lequel le gérant annonçait "contre toute attente" la liquidation judiciaire de sa société...

Voirie et réseaux : les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sont en cours à la rue Belle Aurore et une autre tranche est programmée à Kermestre.

Le marché annuel de voirie géré par la Communauté de Communes du Pays de BAUD a été attribué à la Société TOFFOLUTTI d'AVRANCHES (50) qui a sous-traité avec EGTP de Lorient : une partie du programme sera réalisé avant l'été et l'autre à l'automne. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation du poste de refoulement de la Madeleine vont démarrer mi-juin.

Elagage : un débat s'est engagé sur le point de savoir si la commune devrait se substituer aux riverains pour effectuer les tailles des arbres. Cette hypothèse n'est pas retenue car il revient aux propriétaires d'effectuer ce genre de travaux : le maire propose de recenser les endroits qui posent problème en terme de sécurité, et d'intervenir par courrier afin d'astreindre les propriétaires à réaliser les tailles.

4. Extension de l'école maternelle du Gourandel – avenants au marché.

Le conseil municipal décide de suivre l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres pour deux avenants au marché pour le lot 4 menuiseries extérieures aluminium (1 320, 78 € H.T.) et le lot 10 électricité (860 € H.T.).

5. Extension de l'école maternelle du centre – lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le maire est autorisé par le conseil municipal à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

6. Extension du réseau d'eaux usées – autorisation de signature du marché.

Le marché public relatif à l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Belle Aurore et du secteur de Kermestre a été attribué par la commission d'appel d'offres au groupement SARC/SBCEA pour un montant de 129 912 € H.T sur une estimation de 175 000 €.

• ETDE	168 970 € H.T.
• ALRE TP	166 854 € H.T.
• BRE	187 182 € H.T.
• SARC/SBCEA	129 912 € H.T.

7. Convention d'assistance technique de la station d'épuration.

Le conseil municipal décide de confier à la SAUR une prestation d'assistance technique de la station d'épuration pour une durée d'un an renouvelable (montant : 21 000 € H.T.). Le coût de cette convention est en partie amorti par la prime pour épuration qui versée par l'Agence de l'eau et dont le montant est fonction du rendement épuratoire de la station.

Par ailleurs, l'évacuation des boues générées par la station d'épuration doit faire l'objet d'un plan d'épandage à travers une étude préalable de la gestion de ces boues : après consultation la société VALBE (filiale de la SAUR) propose l'offre la plus avantageuse pour un montant de 11 000 € H.T.. Cette étude ne sera à réaliser qu'une seule fois et est subventionnée à hauteur de 80 %.

8. Restauration scolaire – lancement d'une procédure adaptée.

Une étude sur le coût d'un repas scolaire confié à un prestataire privé ou réalisé en régie directe a démontré que pour le nombre de repas servis annuellement estimé à 35 000, le coût serait plus élevé si le service était réalisé en régie directe (environ + 20 %).

En conséquence, le conseil municipal décide de traiter la restauration scolaire dans le cadre d'un marché public et il autorise le maire à lancer une procédure adaptée pour la fourniture de repas pour les écoles et le centre de loisirs.

9. Création d'un poste d'agent d'entretien.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien à 27h 00 afin de permettre l'intégration d'un agent non-titulaire intervenant dans les écoles.

10. Renouvellement contrat CES à la bibliothèque.

Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat CES de Madame Marie-Noëlle REMICOURT jusqu'au 31 décembre 2004.

11. Signature d'une convention de formation avec le GRETA.

Le maire est autorisé à signer une convention de stage informatique avec le GRETA de VANNES pour la formation de Madame Marie-Noëlle REMICOURT, dans le cadre de son contrat CES.

12. Cartopole- facturation affranchissement 2003.

Le maire est autorisé à émettre un titre de recette de 727,04 € destiné à couvrir la participation du cartopole aux dépenses d'affranchissement postal.

13. Bibliothèque – demande de subvention pour acquisitions d'ouvrages.

Il sera sollicité du Conseil Général du Morbihan une subvention pour l'acquisition d'ouvrages imprimés et de documents multimédia.

14. Convention de coordination Police/Etat- autorisation de signature.

Le maire est autorisé à signer une convention entre la Police municipale et les services de l'Etat (Gendarmerie Nationale et Police Nationale) afin de coordonner leurs actions sur le terrain.

15. Lotissement communal du Clos des Fontaines – vente de lots.

Le conseil municipal donne son accord à la vente des 25 lots sur les 26 du lotissement communal du Clos des Fontaines au prix de 25 € le m², frais d'actes inclus.

16. Lotissement communal de Kermestre – Convention de maîtrise d'œuvre.

Le maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet NICOLAS De PONTIVY pour le futur lotissement de Kermestre (8 lots) pour un montant forfaitaire de 6 860 € H.T.

17. Création de budget annexe –lotissement communal Botnoche 2 et Kermestre.

Le conseil municipal décide de créer un budget annexe pour les lotissements de Botnoche 2 et de Kermestre.

18. Affaires scolaires – convention de participation aux frais de fonctionnement de la CLIS de Locminé.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention fixant les modalités de participation de la commune au fonctionnement de la CLIS (classe d'intégration scolaire) de Locminé.

19. Contrat d'entretien des espaces verts.

Le maire est autorisé à signer des contrats relatifs à l'entretien d'une partie des espaces verts communaux avec des prestataires privés :

- Ets LE MEZO de Pontivy : 13 873 € TTC (la coulée verte, le centre social, le camping de l'Orée du Bois ...).
- Ets ROPERT de Vannes : 6 637 € TTC (entretien du camping de Pont Augan soit 13 000 m², plus la taille des haies ...).

Cette sous-traitance a été décidée dans un esprit de saine gestion budgétaire puisqu'il a été déterminé que seul l'entretien confié à l'Etablissements LE MEZO représente 1600 h de travail pour l'année soit le temps de travail d'un agent dont le coût pour la collectivité sans le matériel est estimé à 21 000 €.

De plus, il a été décidé de conserver des tâches de fleurissement et de création pour nos agents, tâches qui sont plus valorisantes et motivantes que l'entretien basique des espaces verts qui reste néanmoins nécessaire.

20. Demande de subventions.

Le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

• Tour de Bretagne cyclotouriste Handibreiz	150 €
• Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs pompiers	150 €
• L'avenir cycliste Pays de BAUD (organisation d'une course)	150 €
• L'étoile cycliste de Evel (organisation d'une course)	150 €
• Le Club de Philatélie.	150 €
• Croix Rouge (subvention exceptionnelle)	270 €

Une discussion intervient suite à la demande formulée par les instituteurs de l'école élémentaire du Gourandel pour un voyage au Futuroscope : en effet, les élèves ont remporté un concours sur le thème " des images pour faire découvrir ma région " et la récompense est la visite gratuite, avec un guide pour la journée, au Futuroscope de Poitiers.

La demande de subvention porte sur une participation au voyage et le conseil municipal décide d'attribuer 150 €, en raison du caractère exceptionnel de ce voyage.

21. CLSH et Sports Loisirs – été 2004.

Le conseil municipal donne son accord aux modalités d'organisation du CLSH de cet été ainsi que du ticket-sport et il autorise le maire à signer tout document permettant le bon fonctionnement de ces activités.

22. Affaires foncières – achats et ventes.

Le maire donne lecture d'un courrier de Madame Marie DEBOIS qui propose un prix de vente de 22 € le m² pour une parcelle de 2 296 m² située en bordure de la RD 768 : il est rappelé l'importance pour la commune d'acquiescer cette parcelle qui est retenue pour être le "point de départ " de la future voie de contournement.

Cependant, le service des domaines a estimé cette parcelle au prix de 14 € le m², et le maire se rapprochera de Madame MARIE DEBOIS pour lui proposer 14 € le m².

Aliénation d'un mur de séparation en faveur de Madame Pascaline LUCAS : le conseil municipal décide de ne pas vendre ce mur.

Cession gratuite à Kérélegant : le conseil municipal accepte la cession gratuite d'une petite voie permettant l'accès aux propriétés voisines suite à la vente de la propriété de Monsieur et Madame Roland DEBOIS, les frais étant à la charge de la Commune.

Résidence de la Vallée : le conseil municipal accepte de céder 153 m² à 5 € le m² à Monsieur et Madame Stéphane CAIL.

23. Aliénation d'un chemin rural à Kerallain.

Le conseil municipal accepte l'aliénation d'une partie du chemin rural de Kerallain en faveur de trois riverains, ceci afin de sécuriser et d'agrandir leurs propriétés situées en bordure de voie. En contre-partie, l'un des riverains directement concerné cédera une portion de son terrain afin de rétablir l'assiette de la voie

24. Enquête publique – installation classée.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur pour 2 enquêtes publiques.

- EARL du Sous-Bois à Guénin : régularisation pour un effectif global de 80 300 animaux équivalents. (volaille de chair)
- EARL Douar Mein à Guénin : régularisation pour un effectif global de 145 950 animaux équivalents (volaille de chair)

25. Assainissement- mise en non valeur.

Le conseil municipal décide l'admission en non valeur de deux redevances d'assainissement.

26. Réorganisation de la Direction Départementale de l'Équipement – motion.

Une motion de soutien aux agents de la DDE est adoptée par le conseil municipal qui s'inquiète des répercussions sur le service public rural de la loi relative aux responsabilités locales et plus généralement au désengagement de plus en plus important de l'Etat sous le couvert de la décentralisation.

27. Demande de licence de taxi.

Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guenhaël LE ROHO qui sollicite l'obtention d'une nouvelle licence de taxi : après renseignements, le maire estime qu'il est préférable d'attendre l'avis de la Commission départementale compétente en la matière avant de se prononcer sur cette demande.

28. Questions diverses.

1. Le conseil municipal décide de se porter garante pour un emprunt souscrit par l'Association Saint Gabriel pour une acquisition immobilière : caution simple limitée à 50 % d'un montant d'emprunt de 150 000 €.
2. Prix de revient d'un élève : le Directeur de l'école St-Anne avait souhaité que le prix de revient soit calculé sur la base des deux écoles publique de BAUD et non sur la seule école du centre comme le stipule la convention. A cette question, la Préfecture a répondu qu'il n'était pas réglementaire de prendre en compte ces deux écoles pour le calcul et qu'il fallait soit continuer à appliquer la convention soit adopter le prix moyen départemental.

La commission des affaires scolaires s'est réunie pour discuter de cette question et elle a décidé de ne pas remettre en cause la convention signée en 1999. En conséquence, le prix de revient d'un élève proposé est arrêté à la somme de 231,22 € auquel s'ajoute 15,57 € au titre des frais de secrétariat soit au total 246,79 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Commission des Affaires scolaires de conserver le mode de calcul figurant dans la convention de 1999 et accepte également le montant de 246,79 € comme prix de revient d'un élève au titre de l'année 2004.

3. Le conseil municipal décide de transférer à la Communauté de Commune du Pays de BAUD la compétence relative du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif : ce transfert est le préalable à la constitution par la Communauté de communes du service public d'assainissement non collectif (SPANC.)
4. Monsieur Jean LE GOURRIEREC explique que suite à la liquidation judiciaire de la société Mandragore, il restait un stock de tissus dont le mandataire liquidateur n'a pas souhaité s'occuper : après contact avec différents soldeurs, la société " tissus Myrtilles " propose la somme de 2 590 € pour le stock restant. Le Conseil municipal accepte donc de céder le stock de tissu à cette société pour le prix proposé.
5. A la demande du Trésor Public, le conseil autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain et du bâtiment à l'école Diwan : il s'agit d'une régularisation nécessaire pour l'acquittement d'une facture.
6. Le conseil municipal autorise le maire à émettre un titre de recette de 690,28 € au titre de la redevance pour occupation du Domaine public due par EDF/GDF.
7. Suite à un accident de la circulation, le giratoire de Kermestre a été endommagés et le conseil municipal autorise le maire à émettre un titre de recette de 639,35 € à l'encontre de l'automobiliste responsable des dégâts.
1. Le maire revient sur l'extraordinaire performance d'Arnaud HYBOIS aux championnats du monde de Canoë-Kayak et il informe les membres du conseil municipal qu'une réception sera organisée en son honneur le vendredi 2 juillet 2004 à la salle des fêtes du Scaouët.